La Sure en Chartreuse

Regard vers Le Journal

Numéro 18 – Juin 2025

Futur aménagement de la place de la mairie

Modernisons ensemble notre espace de vie

Le Parc naturel régional de Chartreuse a fêté ses 30 ans

Inauguré le 6 mai 1995, d'une superficie de 86 000 hectares et constitué aujourd'hui de 72 communes (42 en Isère et 30 en Savoie), 3 villes-portes (Grenoble, Chambéry et Voiron), 7 EPCI dont 1 Métropole, 2 agglomérations et 4 Communautés de communes, le Parc naturel régional de Chartreuse a célébré ses 30 ans d'existence le samedi 14 juin !

Parmi les missions du Parc naturel régional de Chartreuse :

- **Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels, favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie, aménager le territoire, Informer et sensibiliser habitants et visiteurs, conduire des actions expérimentales ou innovantes.**

La commune de la Sure en Chartreuse fait partie des 42 communes Iséroises qui le composent. Elle est représentée par 2 délégués qui participent aux instances de concertation. Nos supports de communication permettent également de relayer les animations régulières et saisonnières organisées et proposées par le PNRC.

La Maison du PNR de Chartreuse et de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse
Photographies – Service communication PNRC

Lors de cette journée anniversaire de nombreuses animations ont été proposées (Conférences, spectacles, expositions, ventes de produits locaux et restauration sur place, découvertes nature et démonstrations de savoir-faire) avec comme point d'orgue l'inauguration du nouveau bâtiment de la Maison du Parc et de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse.
Une belle occasion pour nous tous de (re)découvrir les richesses de la Chartreuse, de rencontrer celles et ceux qui font vivre ce territoire, et de fêter ensemble 30 ans d'engagement au service d'un développement durable et harmonieux.

Jean-Luc DELPHIN – Jean VEDEL

SOMMAIRE

02. *Les évènements*

03. *Éditorial*

04. *Les travaux*

06. *Les finances*

09. *L'environnement*

10. *L'urbanisme*

10. *Parlons-en*

12. *L'école, le périscolaire*

13. *La vie de la commune*

15. *État civil*

16. *Infos pratiques*

Regard vers La Sure en Chartreuse n° 18
Journal municipal d'information de la commune de La Sure en Chartreuse

Directrice de la publication *: Virginie RIVIÈRE*

Commission communication *: Fabrice BERNARD-GUELLE, Jean-François BETEAU, Annie GENÈVE, Sophie LELEU, Virginie RIVIÈRE, Jean VEDEL*

Photographies *: Stéphane BUGNON, Olivier CHIRPAZ, Dauphiné Libéré, Jean-Luc DELPHIN, Sophie LELEU, Josy et Christian LOCATELLI, Albin RIBEIRO, Service communication du PNRC, Jean VEDEL, Google (Libre de droit)*

Illustration de la UNE : *Alp'Études*

Conception, graphiques et mise en page *: Jean VEDEL*

Impression *: 1. PRIM Seyssins*

Tirage *: 500 exemplaires.*

Éditorial

Chers habitants de La Sure en Chartreuse,

Le journal communal que vous vous apprêtez à lire est encore une fois très riche d'informations qui vous apporteront toutes les nouvelles communales.
Dans ce numéro, vous prendrez connaissance de l'aménagement de la place de la mairie qui avance, il contribuera à rendre cet espace plus accueillant. Des informations sur le début de la deuxième tranche des filets de protection contre les éboulements au hameau des Barniers, renforçant la sécurité dans cette zone sont également mises en avant. Une fois cette tranche réalisée, il restera à mettre en œuvre la 3ème tranche afin que l'ensemble du hameau soit enfin totalement protégé.
Le budget 2025 a été présenté, permettant aux habitants de connaître les priorités et les investissements à venir. Il faut noter le travail très important dans la recherche et l'obtention des subventions qui permettent à notre commune de réaliser tous ces travaux.
Les fiches urbanismes sont désormais disponibles sur le site internet et sur panneau Pocket, facilitant l'accès à l'information pour tous. N'hésitez pas à les consulter ou à contacter le service urbanisme lorsque vous avez des questions.
Du côté de l'école, elle va connaître un changement important à la rentrée. Le départ à la retraite de Pierre-Luc Martinez, le directeur de l'école communale, a été annoncé, marquant la fin d'une belle et longue carrière dans notre commune. C'est après 31 ans de service que Pierre-Luc s'apprête à profiter pleinement de sa retraite. Je lui souhaite une longue et heureuse retraite. Il faut aussi noter le départ d'Hélène Martin, la maîtresse des CP qui va rejoindre les alpes helvètes. Je lui souhaite également une bonne continuation.
Vous trouverez également dans ce numéro l'actualité culturelle, commémorative et associative de la commune.
Il faut également noter que le prochain recensement de la population est prévu pour le début de l'année 2026. Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et votre participation, qui sont essentielles pour mieux connaître et répondre à l'enquête qui vous sera soumise. Nous allons bientôt lancer une annonce pour recruter 2 agents recenseurs.
Enfin, je tiens dans ces quelques lignes à remercier l'ensemble des élus qui forment ce conseil municipal. Les décisions qui sont prises de manière collégiale sont le fruit d'un très long travail. Le débat est essentiel et la diversité des échanges permet de prendre les décisions qui doivent servir le plus grand nombre ou les intérêts personnels sont systématiquement mis de côté. Les Conseils Municipaux ne sont qu'un petit aperçu de ce travail lourd et parfois pesant. Un grand merci à eux.

Au plaisir d'échanger avec chacun d'entre vous.

Virginie RIVIERE

FILETS DE PROTECTION SECTEUR DES BARNIERS – 2E TRANCHE

- Des travaux pour prévenir les chutes de pierres, pour protéger les habitations

Les structures conçues pour protéger les zones autour d'une pente contre les chutes de pierres comprennent des filets en maille ou en câble, des barrières et des clôtures, ainsi que des zones de captage. Les travaux de protection contre les risques naturels sont des interventions qui visent à prévenir les risques d'éboulements rocheux.
Pour rappel le marché de la 2e tranche des filets de protection du secteur des Barniers a été attribué lors du conseil municipal du 16 décembre 2024 à la société ROC AMÉNAGEMENT, société implantée et opérationnelle sur l'ensemble du territoire français et au-delà de ses frontières.

Photographies – Albin RIBEIRO

2021 - 1ère tranche des travaux de mise en place d'un filet de protection contre les chutes de blocs, sur le secteur des Barniers

Le calendrier prévisionnel des travaux de la 2ème tranche est le suivant :

- *Début des travaux première semaine de juillet pour une durée de trois mois.*
  - *Les travaux seront normalement terminés fin septembre.*

Avant l'installation des filets de protection et dans le prolongement des travaux d'enfouissement du réseau électrique et téléphonique qui ont été réalisés sur le secteur des Barniers la dépose de la ligne haute tension et de ses poteaux sera nécessaire.
Cette dépose permettra d'éviter des coupures lors des intempéries améliorant ainsi la qualité de services attendus par les habitants de la commune.

Albin RIBEIRO

- Aménagement du centre du village de Saint-Julien-de-Ratz

La commune a récemment débuté les travaux d'aménagement du centre du village historique de Saint-Julien-de-Ratz, qui s'étaleront sur une période de huit mois depuis le 5 mai 2025. Pour rappel, la place du village était en très mauvais état en raison de son âge et des nombreux travaux ayant nécessité des tranchées multiples. La commune a profité de cette remise en état indispensable pour mettre en œuvre un aménagement plus agréable à tous.
La première phase se divise en deux secteurs géographiques, elle consiste tout d'abord à aménager le carrefour avec la RD 128 jusqu'à l'angle de la mairie.

Photographies - Stéphane BUGNON

Ce projet inclut deux arrêts de bus sur la RD 128 ainsi que l'aménagement d'espaces de stationnement le long de la route jusqu'à la mairie. Les zones piétonnes seront revêtues d'un matériau minéral, type béton désactivé, pour plus de confort et de sécurité.

Dans un second temps, le chemin du Saquet sera recalibré et bordé par des places de stationnement recouvertes d'une grave fertile stable et enherbée, apportant un cadre plus agréable. Une largeur de 4 m hors places de parking est prévue afin que la circulation puisse se dérouler sans encombre.

La deuxième phase se concentrera sur la place et le square des jeux pour enfants. La place deviendra un véritable espace convivial dédié à la vie locale et aux déplacements piétonniers, avec notamment le déplacement du monument aux morts.

La place sera agrémentée d'arbres et minéralisée afin de permettre, pourquoi pas, des parties de pétanque tout en favorisant l'infiltration naturelle des eaux pluviales dans le sol.

Les jeux pour enfants seront renouvelés avec l'installation d'une balançoire nid d'oiseau ainsi qu'une structure multifonction comprenant des pas japonais, des doubles barres, des poteaux supports pour grimper en corde et un toboggan.

Ces travaux ont été engagés pour un montant total de 505 367,14 euros TTC. Les subventions qui vont couvrir plus de 50 % du coût ont été accordées par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Département de l'Isère et l'État.

Ces aménagements contribueront au bien-être des habitants et à la qualité de vie dans notre commune.

Stéphane BUGNON

LES FINANCES

- FINANCES 2024

Lors de la séance du 31 mars 2025, le conseil municipal a approuvé le compte financier unique 2024*, présentant un excédent de fonctionnement de 83 454 € sur l'exercice, avec un report à nouveau positif de 75 000 € issu des exercices antérieurs. La section d'investissement présentait un déficit de 255 364 € pour des recettes d'un montant de 258 470 € et des dépenses d'un montant de 513 834 €.*

Cette section investissement affichait un solde positif pour ***434 459 €****. Le résultat de fonctionnement 2024 et le report antérieur de 75 000 € ont été affectés à la section d'investissement lors de cette assemblée, le solde positif d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2025 s'élève à* ***592 912 €*** *décomposé comme suit : section d'investissement 434 459 €, résultat section de fonctionnement 83 454 €, réserve antérieure section de fonctionnement 75 000 €.*

En conséquence ce suréquilibre participera au financement des dépenses significatives d'investissements pour 2025 / 2026 mentionnées ci-dessous :

- *Travaux de la cure de Pommiers la Placette :* ***278 900 €*** *(15 000 € pour 2026)*
- *Travaux de la mise en place du filet de protection contre les chutes de blocs, secteur des Barniers :* ***352 800 €*** *(47 200 € pour 2026)*
- *Travaux phases 1et 2 de l'aménagement du centre bourg de St Julien de Ratz :* ***350 550 €*** *(203 420 € pour 2026)*

LE FONCTIONNEMENT (dépenses/recettes comparatives 2024/2023)

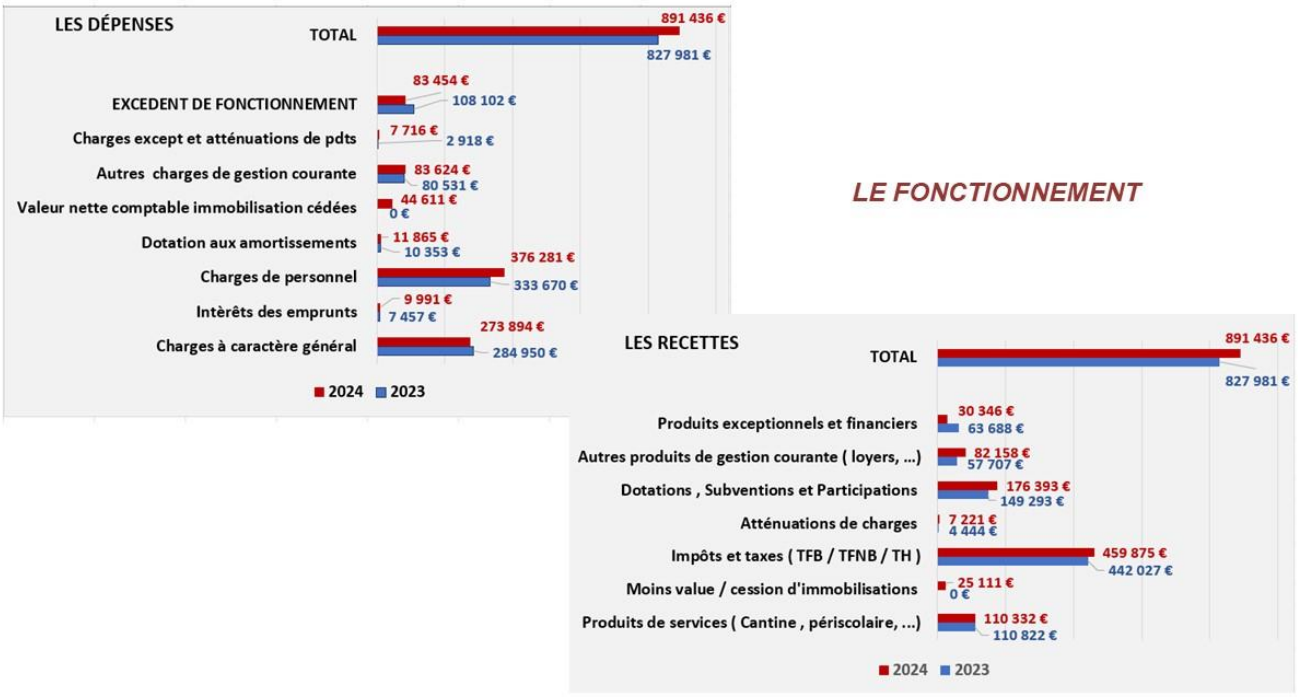

Les dépenses de fonctionnement 2024 *hors opération d'ordre ont augmenté de* ***43 494 €*** *par rapport à l'exercice précédent. On peut signaler les évolutions suivantes :*

- *Charges à caractère général : - 11 055 € soit une baisse de 3.88 %*
- *Charges de personnel : + 42 612 € soit une hausse de 12.77 %*
- *Les autres charges : + 3 092 € soit une hausse de 3.84 %*
- *Les charges financières sur emprunts : + 2 533 € soit une hausse de 34 %*
- *Les attributions de compensation : + 6 027 €*

Dans le même temps les recettes de fonctionnement *ont progressé de* ***18 844 €*** *hors opération d'ordre entre 2023 et 2024 pour les raisons suivantes :*

- *Impôts et fiscalité directe (impôts locaux) + 37 805 € soit une hausse de 10.25 %, valeurs locatives en augmentation et taux d'imposition en accroissement de 1 point.*
- *Taxes sur les mutations de biens immobiliers : - 19 957 € soit une baisse de 27.24 %*
- *Dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale : + 10 331 € soit une hausse de 11 %*
- *Autres subventions et aménités rurales : + 9 856 €*
- *FC TVA : + 4 482 €*
- *Produits financiers sur placement trésorerie + 4 530 € soit une hausse de 71.72 %*
- *Produits exceptionnels - 29 341 € soit une baisse de 51.40 %*

L'INVESTISSEMENT (dépenses/recettes comparatives 2024/2023)

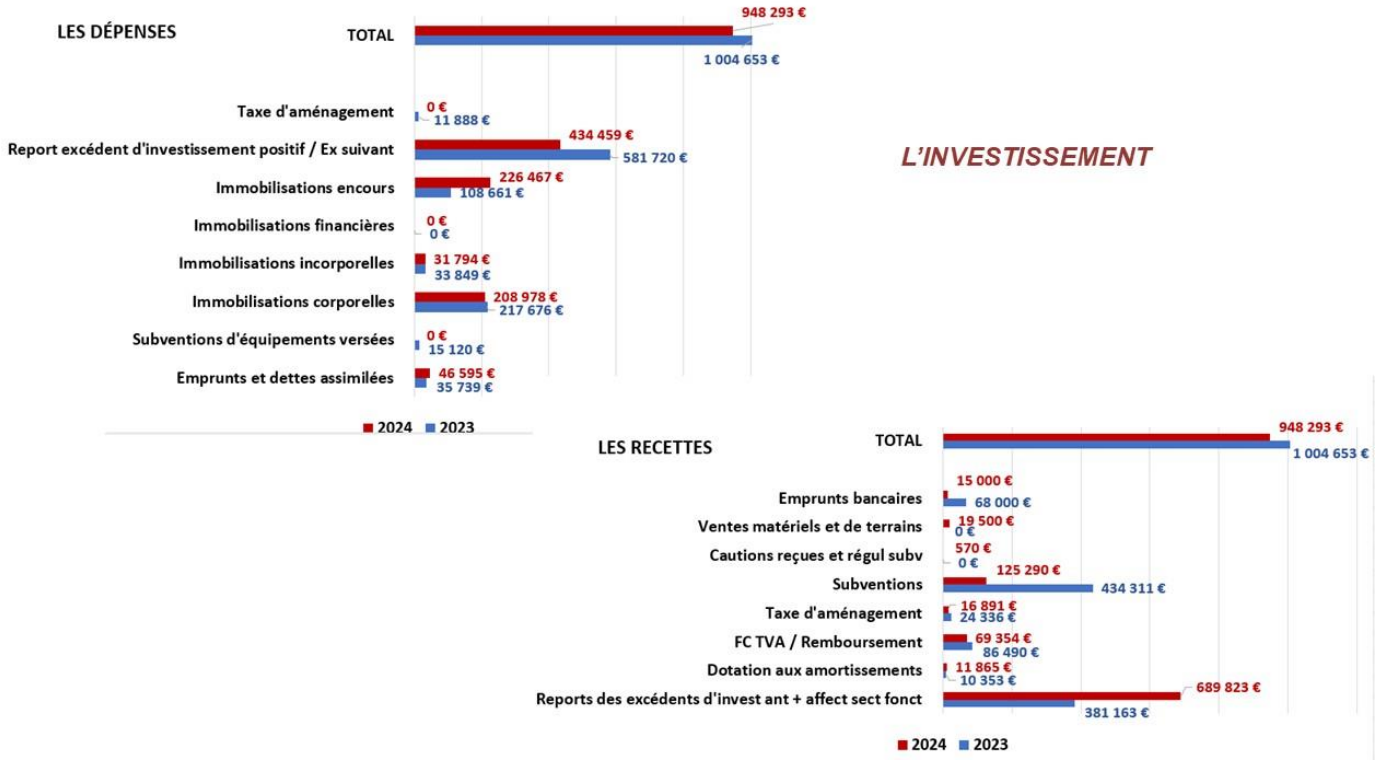

Les dépenses d'investissements 2024 *(hors report excédent d'investissement positif) se sont élevées à* ***513 834 €****. Les recettes d'investissement comprenant l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 (108 102 €) s'établissent à* ***258 470 €****. Le résultat d'investissement de 2024 est un déficit de* ***147 262 €****. Les remboursements de capitaux d'emprunts sont supérieurs à 2023 de 10 856 €. Les subventions obtenues représentent 48 % des recettes pour un montant de 125 290 €. La commune a souscrit un emprunt de 130 000 € sur l'exercice dont 15 000 encaissés pour financer les travaux de la cure de Pommiers la Placette.*

- BUDGET PREVISIONNEL 2025

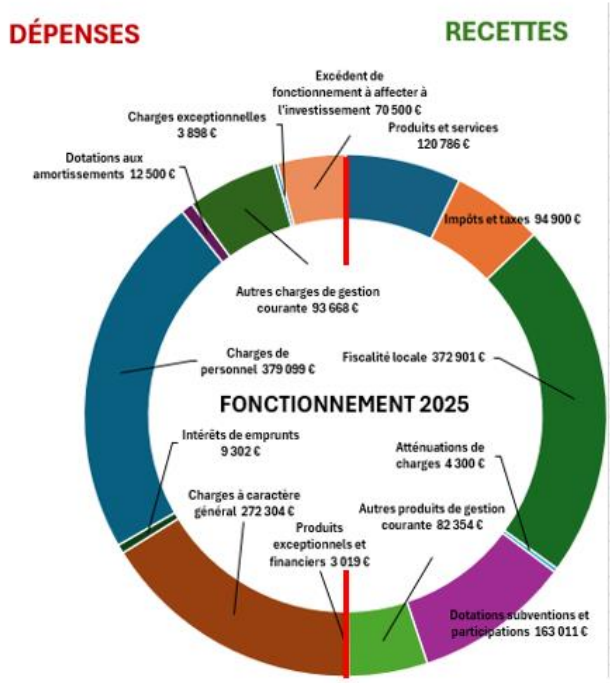

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 *ont été validées à 770 771 € soit une évolution de 0.97 % par rapport à la réalisation 2024.*

On notera une baisse de 1 590 € sur les charges à caractère général et une progression des charges de personnel de 2 818 €.

Les recettes de fonctionnement ont été adoptées à 841 271 €, montant en baisse de 6 554 € par rapport à 2024. Il est à signaler une fiscalité directe en hausse de 7 927 € et des produits et services en évolution de 10 454 €. Ces recettes sous déduction des dépenses budgétées permettront de dégager un excédent de fonctionnement prévisionnel de 70 500 €.

L'épargne brute espérée 83 000 € fera face à nos remboursements de capitaux d'emprunts valorisés à 47 254 €.

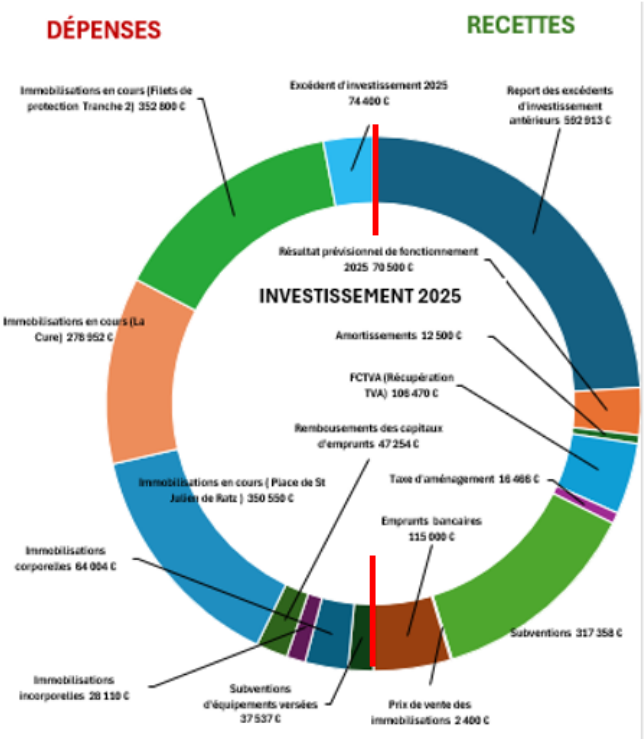

Les dépenses prévisionnelles d'investissements 2025 *détaillées ci-contre sont approuvées pour un montant de 1 159 200 €.*

Elles seront financées principalement par des subventions et fonds de concours 317 300 €, le remboursement de tva 106 400€, le solde de l'emprunt bancaire 115 000 € (travaux cure). Le reste à charge soit 601 500 € sera financé sur notre trésorerie.
Pour début 2026 : les dépenses d'investissements sur les travaux filets de protection et place de St Julien de Ratz sont estimées à 265 000 €. Les financements attendus sont des subventions pour 276 800€ et un remboursement de fctva de 69 300€.
Enfin nous mettrons tout en œuvre pour que les gros travaux engagés soient terminés et les financements obtenus soient perçus avant la fin du premier semestre 2026.

Christian SAUZEAT

ZOOM SUR LA SÉCURISATION DE NOTRE RÉSEAU DE CHEMINS DE RANDONNÉE

Le Pays Voironnais a engagé une révision de son réseau de chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ces chemins, signalés par des panneaux et balises jaunes, disposent d'un statut de protection particulier et assurent aux marcheurs des randonnées confortables, entretenues et sécurisées par la collectivité. Ce travail important s'est notamment appuyé sur un diagnostic des chemins ruraux, propriétés des communes et affectés à l'usage du public, afin d'assurer la pérennité du réseau. Une large concertation a également été mise en place avec les communes, les acteurs de la randonnée ainsi que les propriétaires de parcelles privées concernées. Les parcours ainsi confortés et sécurisés limitent les égarements et les accidents.

Soutènement du sentier d'accès à Jusson (Photographie Olivier CHIRPAZ)

LES NOUVEAUTÉS ENVISAGÉES SUR LA COMMUNE :

- ***Une ouverture sur la partie nord du plateau du Grand Ratz, permettant de relier, exclusivement sur chemins ruraux, Saint-Julien-de-Ratz à Saint-Etienne-de-Crossey via le Barlet et Combe Noire,***
- ***L'intégration au réseau de l'accès au hameau du Grand-Ratz depuis le col de la Placette via le Vart.***
- ***Un chemin permettant de relier plus rapidement la prairie de Charminelle à la Combe des Veaux.***
- ***Un accès plus direct et sécurisé à la prairie de Jusson depuis les 3 Fontaines, par le passage des Grapillons, permettant de proposer une alternative au Pas de la Miséricorde.***

Concernant l'accès à la Grande Sure, à la suite de plusieurs éboulements en 2004, une étude géotechnique réalisée en 2010, avait décelé d'importantes masses rocheuses instables présentant un risque de rupture très élevé. Raison pour laquelle la commune a interdit par arrêté municipal l'accès au Pas de la Miséricorde. Le sentier alternatif des Grapillons a ainsi fait l'objet d'importants travaux ce début d'année avec l'installation de soutènements en bois pour conforter le sentier dans le pierrier sous le rocher du Coq, la création d'un nouveau sentier pour éviter une parcelle privée et l'installation d'équipements d'aide à la progression (câbles) dans les passages les plus exposés. Le but étant de sécuriser les randonneurs les moins aguerris, notamment à la descente et par temps humide. Le balisage de cet itinéraire a également été effectué avec l'objectif de canaliser les flux de randonneurs sur un sentier unique pour éviter l'érosion et les atteintes à la biodiversité. Précision importante suite aux malheureux accidents intervenus récemment dans la cheminée de Jusson, cet itinéraire alpin n'est toujours pas intégré au réseau PDIPR.

Jean-Luc DELPHIN – Olivier CHIRPAZ

L'URBANISME

Mieux connaître les règles d'urbanisme

Une nouvelle rubrique est proposée sur le site internet accessible via votre explorateur en tapant « La Sure en Chartreuse » puis en cliquant sur le lien

La-Sure-en-Chartreuse
https://la-sure-en-chartreuse.fr

La-Sure-en-Chartreuse – aux portes de la Chartreuse

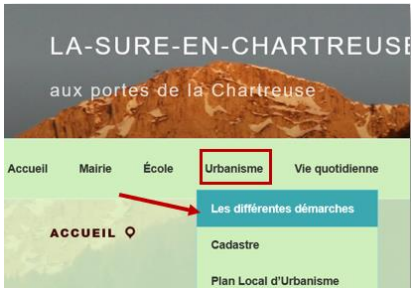

Cette rubrique vous propose une série de fiches pratiques *vous permettant de mieux comprendre les termes et les règles liés à l'aménagement du territoire. Ces fiches pratiques sont conçues pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions. N'hésitez pas à consulter le site pour enrichir vos connaissances en matière d'urbanisme !*

Le PLU voté par délibération 2024-62 lors du conseil municipal du 16 décembre 2024 est accessible à partir du site internet de la commune ***Chapitre : Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme.*** *et depuis le site : Géoportail-Urbanisme (GPU). En saisissant votre adresse ou numéro de parcelle vous accédez à l'ensemble des informations vous concernant.*

Laurence ESCALLIER – Emmanuelle FARGUES

PARLONS – EN

CENTENAIRE DE PAUL GENEVE

Photographie
Josy et Christian LOCATELLI

Le Club Entr'aide Amitié, en partenariat avec la Municipalité a souhaité célébrer le centenaire de la naissance d'un de ses emblématiques membres : Paul Genève plus connu sous le vocable de Féfé Genève, membre de l'Association durant plus de 30 ans.

Pour ce faire, un livre a été écrit par Jean-Claude Blanchet, sous l'égide du Club. Cet ouvrage est à la souscription jusqu'au 15 septembre auprès de Lionel Séchaud au prix de 10€ et sera disponible dès le 10 octobre.

Plus d'informations à ce sujet sur PanneauPocket et le site municipal.
Il retrace le parcours atypique de cet homme, résistant, athlète de haut niveau et aussi bien sûr agriculteur attaché à sa terre.

Parallèlement à cet écrit, le Club et la Municipalité organisent une manifestation le vendredi 10 octobre, au cours de laquelle sera inauguré un espace portant son nom. À cette occasion, le livre sera présenté.
Retrouvons-nous nombreux ce jour afin de garder sa mémoire vivante et de rendre hommage à l'héritage sportif qu'il nous a laissé.

Lionel SECHAUD

La Sure en Chartreuse accueille le Grand Angle

Depuis plusieurs années, dans sa programmation annuelle, le Grand Angle, par l'intermédiaire de son directeur, propose aux communes du Pays Voironnais d'accueillir un spectacle parmi un choix de 5 ou 6, spectacle possible dans des salles non conçues forcément pour cela. C'est ce qu'on appelle un spectacle « Hors les Murs ».

L'an passé, le spectacle accueilli à la MTL de Pommiers était « Point de Bascule ». Cette année, la salle des fêtes de St Julien étant plus petite, c'est le spectacle « Concert à Table » de Claire Diterzi qui a été choisi, le souhait des actrices étant 80 spectateurs maximum.
Guillaume Soulard, nouveau directeur du Grand Angle depuis février, nous a fait le plaisir d'être présent et d'ouvrir la soirée avec Sophie Leleu. Était présent également l'ancien directeur, Vincent Villenave, à l'origine du choix des spectacles de la saison 2024-2025.

Claire Diterzi raconte, joue de la guitare et chante merveilleusement bien. Lou Renaud-Bailly, très complice, est percussionniste, mais une percussionniste bien particulière puisqu'elle utilise un nombre incroyable d'ustensiles de toutes sortes pour produire des sons (voir photo !). C'est un spectacle varié, gai, plein de créativité, d'ingéniosité et d'humour ! Un vrai régal pour le public.

(Photographies Jean-Luc DELPHIN – Sophie LELEU)

Le prochain spectacle « Hors les Murs » du Grand Angle aura lieu le 15 janvier 2026 à la MTL de Pommiers et s'intitule « Shakespeare in Songs ». Pensez à réserver vos places au Grand Angle dès la parution de la programmation 2025-2026 ! C'est un ensemble de chansons françaises connues, mais dont les textes sont remplacés par des extraits d'un très grand nombre de pièces de Shakespeare. À voir !

Sophie LELEU

UN DÉPART QUI MARQUE LA FIN D'UNE ÉPOQUE À L'ÉCOLE DE LA SURE EN CHARTREUSE

(Photographie Brigitte GREVISSE-MARTINEZ)

Après 31 années passées à la tête de l'école, Pierre-Luc Martinez, le directeur tire sa révérence.
Arrivé en 1994 avec sa compagne Brigitte, tout droit venus de la région parisienne, il a profondément marqué l'histoire de notre école, et plus largement celle de notre commune.
Il a formé avec Brigitte, enseignante elle aussi durant près de 20 ans à l'école, un duo complémentaire et investi, contribuant au beau développement de notre école.

À son arrivée, l'école de Pommiers la Placette comptait 54 élèves. Aujourd'hui, ils sont près du double. Il a accompagné ce développement avec passion, énergie et une vision claire : faire de l'école un lieu vivant, ouvert, et surtout un espace où les enfants sont acteurs de leurs apprentissages.

Durant ces trois décennies, il a initié de nombreux projets innovants et mémorables : on se souviendra longtemps de la célèbre classe péniche pour les élèves de CM, des soirées cabaret pleines de créativité, de la petite librairie où les enfants devenaient lecteurs et libraires, de la venue des Papous et tant d'autres échanges, sans oublier les spectacles de Noël, moments magiques et fédérateurs, pour petits et grands. Et tant d'autres aventures encore, restées gravées dans la mémoire des enfants et des parents qui ont eu la chance de passer par cette école, ouverte sur la nature environnante et le vaste monde.

Chaque année, un thème donnait le ton, guidait les projets, ouvrait des horizons nouveaux aux élèves et à l'équipe pédagogique. Il croyait profondément en une école où l'on apprend en faisant, en explorant, en créant. Grâce à lui, les enfants ont pu vivre une scolarité riche de sens, d'expériences collectives et de découvertes.

Mais au-delà de la classe, Pierre-Luc a également joué un rôle essentiel dans la vie de la commune et lors de la réunion des deux villages, il a su être un acteur discret mais déterminant dans l'accompagnement de cette transition. Sa capacité à créer du lien, à porter un regard bienveillant et juste, a contribué à faire de cette fusion une réussite, notamment à l'échelle de l'école, devenue un lieu fédérateur pour toutes les familles.

Son départ laisse une empreinte forte, mais aussi un bel héritage : celui d'une école dynamique, chaleureuse et profondément humaine. Nous voulons lui exprimer notre reconnaissance pour ce beau travail accompli et nous lui souhaitons une retraite douce, bien méritée, faite de rencontres, de projets personnels et de nouvelles aventures …

Merci pour tout.

Laurence FOËX-MIRAVALLS

De l'importance des animations mémorielles, culturelles, récréatives et festives

Elles sont essentielles pour maintenir une dynamique de vie active et engageante au sein de la commune. La Sure en Chartreuse tire profit des événements et animations pour dynamiser la vie de ses 2 villages.

Elles favorisent les rencontres entre habitants, renforcent le lien social et créent un sentiment d'appartenance à notre commune. Ces animations sont souvent conçues pour être accessibles à un large public, en proposant des activités pour les enfants, les adultes et les seniors, créant ainsi un lien intergénérationnel bénéfique.

Les cérémonies organisées par la commune aux côtés des Anciens Combattants et du Souvenir Français s'inscrivent dans le travail de mémoire : se souvenir, honorer, témoigner.

Mise en lumière de notre commune

Accompagnés par notre commune des événements tels que le festival Livres à Vous de Voiron, Le Grand Angle Hors les Murs, le Voiron Jazz Festival mettent en lumière notre commune.

Une identité culturelle préservée

Les événements traditionnels, comme La Vogue, la fête de la Saint-Jean, la Biennale des artistes, permettent également de maintenir les coutumes et les traditions, contribuant ainsi à la préservation de l'identité culturelle de nos deux villages.

Nous tenons à remercier l'ensemble des associations pour leur dynamisme et leur engagement au sein de notre commune. Grâce à leurs initiatives et leur dynamisme « il fait bon vivre à La Sure en Chartreuse ».

Jean VEDEL

Les flyers des 6 premiers mois de 2025

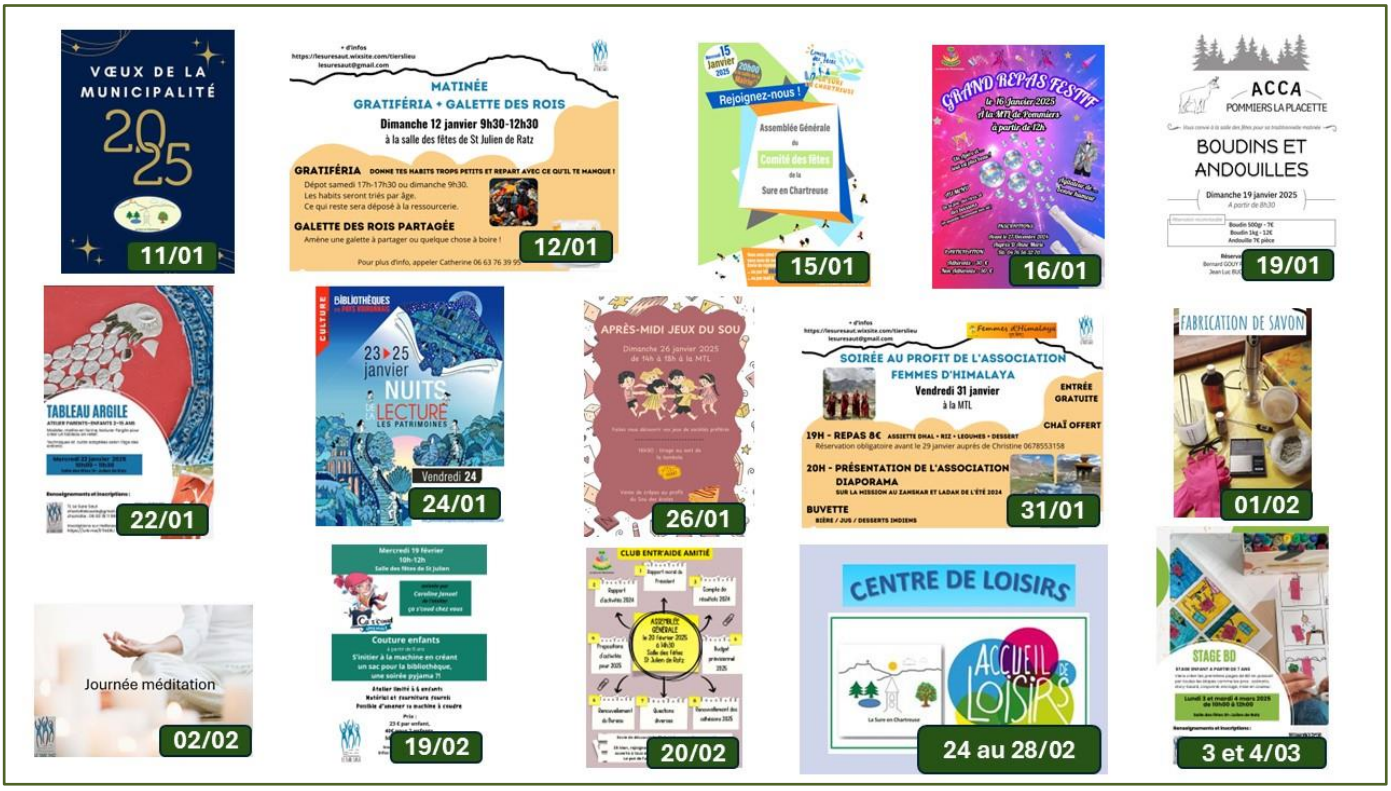

Nous vous rappelons avec émotion le décès de :

Mme Hélène JEGOU née ROUX, Pommiers la Placette *décédée le 10 janvier 2025 à 91 ans*

Mr Aimé BERTHIER, Saint-Julien-de-Ratz *décédé le 22 janvier 2025 à 83 ans*

Mr Jean-Pierre CORTINOVIS, Saint-Julien-de-Ratz *décédé le 9 février 2025 à 80 ans*

Nous avons la plaisir de vous annoncer la naissance de :

Mathis MAZOYER *né le 24 novembre 2024 à Voiron*

Ghayth AZZIZI GRABSI *né le 19 décembre 2024 à Echirolles*

Joseph GUILLAUD LIMA *né le 16 janvier 2025 à Voiron*

Billie BAS *née le 4 février 2025 à Voiron*

Pio SAMAIN COURTOT *né le 22 mai 2025 à Voiron*

Les travaux de modernisation de la place de la mairie ont débuté.

Dans ce cadre, l'accès en voiture à cette zone pourrait être restreint, ce qui pourrait engendrer des désagréments temporaires. Nous vous prions de bien vouloir faire preuve de prudence lors de vos déplacements en voiture aux abords de la place.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération. Ces travaux visent à améliorer notre cadre de vie, et nous œuvrons pour vous présenter la place de la mairie rénovée dans un avenir proche.

PREFECTURE DE L'ISERE — REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

ARRETE n° 97-5126

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ***Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à19h30,***
- ***Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,***
- ***Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.***